



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_46 - Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine (France Rénov') - Convention inter établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) 2023 (annexe)

Annexe(s) :

- Convention de partenariat inter EPCI

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	11	66	24

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, RAGOT Nicolas, ROUXEL

Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine (France Rénov') - Convention inter établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) 2023 (annexe)

Annexe(s) :

- Convention de partenariat inter EPCI

Considérant que depuis le 1er janvier 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat, a réorganisé le service public de conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique. Un réseau de plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' s'est mis en place sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Ce service est à la disposition des ménages mais également des copropriétés et des entreprises du « petit tertiaire » (petites entreprises de services).

Ce réseau s'inscrit dans le service public national de la rénovation de l'habitat, identifié désormais par la marque commune France Rénov'.

L'objectif régional est de 100 000 logements rénovés par an avec au moins 30 000 rénovations globales et performantes (c'est-à-dire avec au moins 35 à 40% de gain énergétique).

Ces plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et assurent notamment les missions suivantes :

- une information de 1er niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ;
- une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages (et des copropriétés) ;
- une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public. A cette fin, chaque plateforme vise une couverture de 100 000 habitants, dans une logique de bassin de vie ou de périmètre de projet territorial.

L'objectif est une couverture du territoire régional par 50 à 60 plateformes de la rénovation énergétique. Deux premiers Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancés par la Région en juillet 2020 et septembre 2021, ont permis au 1er janvier 2022 la réorganisation de ce service public en 50 plateformes de la rénovation énergétique portée par des collectivités de proximité (EPCI, syndicats mixtes, Départements...) assurant une couverture quasi-complète de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2021, la communauté de communes Mellois en Poitou et les communauté de communes Haut Val de Sèvre, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine ont fait le choix de créer une plateforme commune animée par un opérateur, le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables). Dans ce cadre, une convention de partenariat avait été établie, désignant la communauté de communes Haut Val de Sèvre comme structure porteuse de la plateforme et définissant à la fois les missions de l'opérateur en charge de la plateforme, les modalités opérationnelles et la gouvernance.

L'AMI 2023 a pour objectif de finaliser et consolider ce redéploiement et de définir les objectifs/subventions pour l'année 2023.

Les 4 communautés de communes composant la plateforme Mellois Sèvre Gâtine souhaitent poursuivre en 2023 le fonctionnement de ce dispositif en maintenant le CRER en tant qu'opérateur de la plateforme et la communauté de communes Haut Val de Sèvre comme collectivité coordinatrice territoriale.

Considérant les résultats très satisfaisants de l'année 2022, il est proposé de fixer des objectifs légèrement supérieurs afin de renforcer le service de conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique. Les missions obligatoires de la plateforme sont sensiblement identiques à l'année 2022 excepté le volet relatif au « petit tertiaire », sorti de l'AMI. Toutefois les collectivités souhaitant poursuivre les actions à destination de cette cible une demande d'aide a été sollicitée auprès de la Région.

L'AMI prévoit une contribution financière de l'ordre de 15 000€ correspondant à un autofinancement de 20 % du territoire des actes réalisés en complément des aides de la Région et de L'État et une partie du financement de l'ingénierie supportée par la communauté de communes Haut Val de Sèvre, en tant que structure porteuse.

Vu la délibération n° C02_12_2021_03 du Conseil Communautaire du 02/12/2021 approuvant le principe d'une réponse favorable pour la mise en œuvre d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé en partenariat avec les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine et Parthenay Gâtine et autorisant le Président à signer la convention de partenariat,

Vu l'AMI régional 2023 « Déploiement des Plateformes de la rénovation énergétique » reçu le 05/09/2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CANDIDATER à l'AMI 2023 pour le déploiement d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique est proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET